

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale

Arrêté n° 2022-157/T151

Nos réf : CH/AF/ODP/cc

➔ Arrêté municipal

MODIFIANT LA CIRCULATION DES VEHICULES AVENUE EDOUARD ANDRE DU 16 AU 17 MAI 2022 A L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE RESEAU ROUTIER

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

CONSIDERANT la demande de l'entreprise VIRET,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier la circulation des véhicules pour permettre le bon déroulement des travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont autorisés sur le domaine public les travaux de raccordement, réalisés par l'entreprise VIRET, avenue Edouard André, au niveau du numéro 22, du lundi 16 mai au mardi 17 mai 2022, de 9h à 16h.

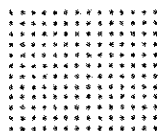
Article 2 : Compte tenu de la conception des lieux et de l'implantation du chantier, la circulation des véhicules sera interdite **avenue Edouard André, pour sa partie comprise entre le boulevard Louis Dagand et la rue de la Forêt, dans le sens Rumilly → Moye**, pendant la période et aux horaires fixés à l'article 1^{er}.

Alinéa 2 : Une déviation sera mise en place par la route de Baufort.

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché par l'entreprise VIRET.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par l'entreprise citée ci-dessus.

Article 4 : Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.



Article 5 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Chef du Centre Technique Départemental de RUMILLY,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de RUMILLY,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- SARL VIRET ZA de la Chaudanne 73410 ENTRELACS,
- La presse.

Le Maire,

Christian HEISON

